

**MINISTERE WALLON DE L'EQUIPEMENT
ET DES TRANSPORTS**

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

Document de référence RW99 – B – 1

Modifications aux paragraphes

B.1 – C.4.4.5 – C.4.4.6. – C.12.12.2 et G.3.2.5.2

du C.C.T. RW99

Approuvé par la Commission
de révision du CCT RW99
le 17 mars 2000.

Les prescriptions ci-après modifient et complètent celles des paragraphes concernés du cahier des charges-type RW 99.

Chapitre B

B.1. Généralité

- **Réseau II**

ajouter : le réseau II est subdivisé en deux sous-réseaux :

- + réseau IIa où le trafic lourd est compris entre 1000 et 2000⁽³⁾.
- + réseau IIb où le trafic lourd est compris entre 250 et 1000⁽³⁾.

Chapitre C

C.4.4.5. Pierres pour revêtement hydrocarboné

C.4.4.5.2. Spécifications

Les prescriptions relatives aux catégories minimales auxquelles doivent répondre les pierres pour enrobés à squelette pierreux sont remplacées par ce qui suit :

- enrobés à squelette pierreux.

- réseau I et IIa :

- catégorie AI

- ou

- catégorie BI répondant à la prescription $MDE + LA \leq 30$.

- Les pierres répondent en outre à la prescription $CPA - (MDE + LA) \geq 30$.

- réseau IIb et III :

- catégorie BI

C.4.4.6. Pierres pour traitement de surface, pour enduits (sauf ESHP) et pour revêtement bitumineux coulé à froid (RBCF).

C.4.4.6.2. Spécifications

Les prescriptions relatives aux catégories minimales auxquelles doivent répondre les pierres sont remplacées par ce qui suit :

- réseau I et IIa :

- catégorie AI

- ou

- catégorie BI répondant à la prescription $MDE + LA \leq 30$.

- Les pierres répondent en outre à la prescription $CPA - (MDE + LA) \geq 30$.

- réseau IIb et III :

- catégorie BI

C.12.12.2. Asphalte de Trinidad

C.12.12.2.2. Spécifications

Remplacer la dernière ligne du tableau par :

Solubilité	%	53 à 55
-------------------	----------	----------------

Chapitre G

G.3.2.5. Ouverture au trafic

G.3.2.5.2. Enduits superficiels

Remplacer 40km/h par 30km/h et 60km/h par 50km/h.

Pour le Ministère Wallon
de l'Équipement et des Transports,

Le Directeur Général des Ponts et Chaussées,

Pour le Ministère de la Région Wallonne,

La Directrice Générale de la D.G.P.L.,

ir M. LEMLIN

A. VANBOTERDAL-BIEFNOT

